SEMAINES FINISSANT - WEEKS ENDING AMMANU - YYYMMACO 1						RAPPORT MENSUEL DE PAYE MONTHLY PAYROLL REPORT NOM DE L'EMPLOYEUR EMPLOYERS NAME ADRESSE - ADDRESS			(3)			7	COMITÉ AGENTS PARITAIRE DES DE SÉCURITÉ 7450, boul. Les Galeries d'Anjou, Bureau 490 Anjou (Québec) H1M 3M3					Page de-of		
Smmx Smmx	CLASS.	TAUX RATE	CAGES REQUIERS - REQUIAR WAGES TAUX HRS, RÉG, HRS, SUPP. TOTAL SAL PANÉ REG, HRS, O'T HRS, TOTAL WAGES PAID IDENTIFICATION				REER - Contribution OBLIG Employer's MANDA		GAG OBJET-OBJECT	TVDC	DATE	HEURES HOURS	MONTANT AMOUNT	TYPE	DATE AAAAMU-YYYAMOO	HEURES HOURS	MONTANT AMOUNT			
	(A)	B	©	D		Nom - Surname			DATE AMAMUL-YYYYAMOD	MONTANT AMOUNT	JOURS FÉRIÉS						\bigcirc	10		
1	0	Œ				Prénom - Given name		N.A.S S.I.N.	A	B	HOLIDAY	01	—(A)—		—(D)—	01	—(A)—	10		
		—(5)——		6	#civique - Street No.		App. No.	(4)		CESS, D'EMPLOI SEVERENCE PAY	02	B	(11)		02	B	(12)		
2				Rue - Street		(7)		<i>)</i>	CONGÉ ANNUEL AN. VACATION	03	B	W		03	B	13	8			
						Ville - City		Tét - Tet			SOLDE CONGÉ ANNUEL RESIDUAL AN. VACATION	33	(B)	10		33	B	-		
3			-			Code postal Code		Tel. Cell Phone			CONGÉ SOCIAL SOCIAL HOLIDAY	04	(A)	0		04	A		-E-	
1						*Date du 1er jour travaillé - First working	day AAAAAW-YYYA	Date de naissance - Date of birth			ABSENCE MALADIE SICKNESS LEAVE	05	(A)			05	A	-D-	OFY HA	
4						*Syndicat Oui/Non - Union Yes/No	*Sexe M/F Gender	*No employé - Employee No.			SOLDE ACC. MALADIE RESIDUAL SICKNESS LEAVE	55	B	10		55	B	10	THE SECOND SECON	
_						NOUVELLES COODONNÉES NEW CONTACT INFORMATION	1/13	2	1					\Box			OCIMENT			
5					Nom - Surname Prénom - Given name N.A.S S.I.N.				REER Contribution VOL Employee's VOLUM	RRSP DNTAIRE salarié WARY contribution	AJUSTEMENT DE SALAIRE SEULEMENT WAGE ADJUSTMENTS ONLY					06		-D-	WE DECLARE AND CERTIFY THAT THIS DOCUMENT IS A TRUE AND ACQUARTE REPORT OF OUR PAY REGISTER AND RECORDS.	
6			#civique - Street No.			App. No.	DATE	MONTANT AMOUNT		PA B			(C)	Р		7 40	ACCURATE ACCURATE			
_						Rue - Street Ville - City Code Postal Code			AMANANIEVYYYMANZO AMOUNT A B	BATTLESCA COM		P	, 0	10	0	P			- Reg	
											PRIMES	P				P		10	- CF	
								Tel. Cell Phone		0)——	07	P	-	12		P			AY REGO	
						*Date du 1er jour travaillé - First working day AMAMANU-YYYYAMCO		MCO Date de naissance - Date of birth				P		10		Р		10		
						'Syndicat Oui/Non - Union Yes/No	*Sexe M/F Gender	*No employé - Employee No.			PREMIUMS	Р		10		Р			- According to the control of the co	
H												Р		10		Р		10		
TOTAL PAGE		A	A (14)		1					5					3				4	
A 01	SALARIÉ PE	CLASSIF	18) REGEMPLOY	EE 11	TOTAL SALAIRES RÉG, DI TOTAL MONTHLY REG, W	RÉG, DU MOIS \$ 1 + TOTAL REER OBLIGATORE DU MOIS \$ 2				DU MOIS \$	3+4 =	= GRAND TOTAL \$ 1+2+3+4				SIGNATURE AUTORISÉE AUTHORIZED SIGNATURE				
02 SALARIÉ TEMPS PARTIEL - PART-TIME EMPLOYEE 12 03 SALARIÉ À L'ESSAI - TRIAL EMPLOYEE 13 04 SALARIÉ OCCASIONNEL - CASUAL EMPLOYEE 14													REER DÚ AU C.P. \$ 16 2+5				MOULÉES () BLOO	K LETTERS IE-DATE	

RAPPORT MENSUEL DE PAIE - INSTRUCTIONS

- ① Identification de la date du dernier jour de la semaine. Six (6) semaines maximum.
- 2 Période mensuelle du rapport sous la forme année et mois. (AN/MOIS)
- 3 Nom, adresse, code postal et numéro de téléphone de l'entreprise.
- 4 Numéros des pages du rapport.
- ⑤ <u>Gages réguliers</u>. Pour chaque semaine travaillée, inscrire pour tous les salariés, les informations suivantes:
 - (A) Classification du salarié: Inscrire la lettre et les numéros de code tel que défini au bas de la page à la section (B) (ex: A-01).
 - ® Taux payé au salarié: Inscrire le taux horaire payé au salarié.
 - © <u>Heures régulières travaillées</u>: Chaque semaine doit être rapportée séparément. Ces heures ne comprennent pas les heures payées pour un congé férié ni toutes autres heures payées et non travaillées.
 - D Heures supplémentaires effectivement travaillées: Chaque semaine doit être rapportée séparément.
- 6 Salaire brut payé pour les heures travaillées chaque semaine.
- (7) Identification: Inscrire les informations demandées dans chacun des champs.
- 8 Inscrire les nouvelles coordonnées ainsi que leur date d'entrée en vigueur.
- 9 REER: contribution obligatoire de l'employeur
 - A inscrire la date du dernier jour de la semaine.
 - ® inscrire le montant de contribution obligatoire au REER, pour cette semaine.
 - 2 inscrire le total de la contribution obligatoire au REER de la colonne.
- 10 REER : contribution volontaire du salarié
 - (A) inscrire la date du dernier jour de la semaine.
 - ® inscrire le montant de contribution volontaire du salarié, pour cette semaine.
 - 5 inscrire le total de la contribution volontaire au REER de la colonne.
- ① Gages supplémentaires : Inscrire, à côté de l'objet concerné:
 - A La date de l'évènement occasionnant les gages supplémentaires.
 - B La date de fin de la période de paie du paiement.
 - © Le nombre d'heures en congé social ou absence maladie
 - D Le montant brut des gages supplémentaires.

- ① Primes payées :
 - A Le numéro de la prime (1 à 10).
 - B La date du dernier jour de la semaine.
 - © Le montant payé pour cette prime, pour cette semaine.
 - 3 Inscrire le total des montants de la colonne des gages supplémentaires
- (1) Ajustements: A côté du type d'ajustement concerné, inscrire:
 - A La date de l'événement occasionnant un ajustement.
 - B La date de fin de la période de paie pour laquelle un ajustement est payé.
 - © La date du dernier jour de la semaine pour laquelle un ajustement est payé.
 - D Le nombre d'heures pour lequel un ajustement est payé.
 - Le montant brut payé en ajustement.
 - 4 Inscrire le total des montants de la colonne ajustements.
- (1) Total de la page: Inscrire le total de chaque page pour:
 - A Les heures régulières.
 - ® Les heures supplémentaires.
 - 1 Le salaire payé.
 - A la dernière page du rapport de paie, un résumé mensuel doit apparaître comme suit:
 - 1 total des salaires réguliers payés de la colonne 1.
 - 2 total des contributions obligatoires au REER de la colonne 2.
 - 3+4 total des gages supplémentaires des colonnes 3 et 4.
 - GRAND TOTAL: 1+2+3+4
- 15- Prélèvement : Inscrire à la dernière page seulement :
 - (A) Le montant total du prélèvement retenu sur le salaire des employés (0.30 de 1% du grand total).
 - B Le montant du prélèvement sur les salaires payés par l'employeur (0.30 de 1% du grand total).
 - © Le montant total du prélèvement dû au Comité Paritaire (ⓑA+ⓑB=ⓒ).

 Le prélèvement total doit correspondre à 0.60 de 1% de la masse salariale (grand total).
- (b) REER: Le montant total de REER dû au Comité paritaire (2+5).
- ① Le rapport mensuel doit être signé et daté à la dernière page, par une personne autorisée. (Lettres moulées et attachées)
- (B) Une de ces classifications doit obligatoirement apparaître pour chacun des salariés, pour chaque semaine.